

DEPARTEMENT DU CALVADOS BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE THUE ET MUE

ARRETE DU MAIRE N°2024-Novembre - 075 portant interdiction d'utiliser les terrains de football

LE MAIRE DELEGUE DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-2

Vu l'état des terrains de football suite aux conditions météorologiques des jours précédents et prévus,

CONSIDERANT qu'il convient par des mesures appropriées d'empêcher la dégradation des installations footballistiques extérieures et d'éviter tout risque d'accident, vu la météorologie actuelle et les prévisions pour les jours à venir,

ARRETE

Article 1: L'utilisation de l'ensemble des terrains est interdite du jeudi 21 novembre au mardi 26 novembre 2024 inclus.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera affichée à l'entrée du stade et transmise à Monsieur le Président du District de football du Calvados et à Monsieur le Président de la Ligue de football.

Fait à Thue et Mue, le 21 novembre 2024 Le Maire délégué de Bretteville-l'Orgueilleuse Jean-Pierre BALAS

